

Réunion du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt six, le 29 janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie du Montet. Cette réunion a eu lieu sous la présidence de Madame Sylvette Desnauds, Maire.

Date de Convocation : 23 janvier 2026

Présents : Sylvette Desnauds, Viviane Granseigne, Richard Moginot, Josian Isop, Katia Bidet, Marcelle Tourret et Amandine Mercier

Excusé : Raphaël Jeudy qui a donné pouvoir à Sylvette Desnauds

Madame Amandine Mercier a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la place du champ de foire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu, le Code de la commande publique ;

- la délibération du 16 décembre approuvant le marché de travaux d'aménagement de la place du champ de foire avec l'entreprise Colas pour un montant total de 440 000 € HT.

Considérant

- que des modifications sont nécessaires afin de réaliser des tranchées pour l'éclairage public
- que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du marché ;
- que l'avenant n° 1 entraîne une variation du montant du marché de 12 187,50 € portant le montant total du marché à 452 187,50 €

**Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret avec le résultat : 8 Pour,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- l'avenant n° 1 au marché public d'aménagement de la place du champ de foire conclu avec l'entreprise Colas, tel qu'annexé à la présente délibération.

- précise que le montant du marché est porté à 452 187,50 € HT, soit une augmentation de 2,76 %.

- autorise Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Travaux aménagement place du champ de foire

Par délibération du 16 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé le plan de financement avec les subventions suivantes :

Aménagement espace public Conseil Départ. (mobilisé sur 2 ans)	60 000 €
1 % paysager (40 % du montant)	221 176 €
Aménagement d'espaces publics auprès du conseil Régional	104 000 €
Fonds vert	95 286.96 €

Madame le Maire précise que la DETR est reportée en 2026 et sera ajustée en rapport avec le fonds vert. Le dossier Leader est en cours d'instruction;

Elle précise que le 1 % paysager est entièrement lié à la réalisation des travaux tels que préconisés par la DREAL que le maître d'œuvre a élaboré en fonction de celles-ci.

Les prescriptions émises ne pourront faire l'objet d'aucune modification dans la réalisation du projet prévue par le marché qui a été signé. Si c'était le cas, la subvention serait remise en cause et les 30 % déjà perçus devraient être remboursés. La subvention du fonds vert a été accordée au vu des mêmes éléments et est donc soumise à la même règle. La DREAL et la DDT ont été informés de la signature du marché et seront destinataires des comptes rendus d'évolution des travaux.

Madame le Maire rappelle que ce projet a été conçu dans le respect des normes écologiques et environnementales qui ont permis un financement maximum. Le projet n'est néanmoins pas figé et pourra subir des évolutions au fil du temps.

Cette délibération est validée à l'unanimité après vote à bulletin secret.